



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 11 juillet 2025

Délibération du CA n°25/20

Objet : Programmation CVEC 2025-2026

Document joint : Programmation CVEC 2025/2026

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu la circulaire Cnous N°2023-20231012 relative à l'usage de la CVEC en date du 12 octobre 2023 ;
Vu la circulaire du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus (NOR : ESR51905871C) de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 16 octobre 2024.*

Exposé des motifs :

La circulaire CVEC, produite par le Cnous en novembre 2023, prévoit que la programmation CVEC soit votée en Conseil d'Administration une fois par an.

La programmation présentée concerne uniquement le volet « fonctionnement », permettant le financement d'actions portées par les services : Culture, Transition écologique, Politique de site de la Loire et Vie de Campus et Innovation.

La programmation est destinée à l'ensemble des étudiants de l'académie, avec un focus porté sur les sites d'enseignement supérieur excentrés et les établissements dits non bénéficiaires, comme cela est demandé par la circulaire CVEC du MESR.

Article unique :

Le conseil d'administration approuve la programmation CVEC pour l'année universitaire 2025-2026.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 24
Quorum atteint : Oui
Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 3
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 11/07/2025

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

Mohammed BENLAHSEN